

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21142 - 78ÈME ANNÉE

Au lendemain du grand succès de sa conférence, l'avocat de l'État mauricien invité par Réunion Première

Philippe Sands salue la solidarité des Réunionnais avec les Chagossiens



Au lendemain du succès de sa conférence sur les Chagos le 9 janvier, l'avocat Philippe Sands était hier l'invité du journal télévisé de Réunion Première de la mi-journée. Il a expliqué pourquoi le retour des Chagossiens dans leur pays se rapproche chaque jour et salué la solidarité dont font preuve les Réunionnais pour la cause de ce peuple déporté qui aspire à retourner vivre aux Chagos.

Organisée le 9 janvier à l'Université par le Comité de solidarité Chagos La Réunion et le Mouvement réunionnais pour la Paix, la conférence de Philippe Sands a été un grand succès avec la participation de plusieurs centaines de personnes. Philippe Sands est avocat et auteur du livre « Chagos, la dernière colonie ». Il plaidera pour l'État mauricien lors de l'au-

dience à la Cour internationale de Justice de La Haye. Cette instance juridique internationale rendit en février 2019 un avis demandant au Royaume-Uni de cesser son administration sur les Chagos. En mai 2019, une large majorité de l'Assemblée générale de l'ONU votait une résolution demandant à tous les États membres des Nations Unies de soutenir l'application de l'avis de la Cour internationale de Justice, et d'enlever toute entrave au retour des Chagossiens dans leur pays dont ils furent déportés entre 1968 et 1973.

L'influence de la guerre en Ukraine

Hier, au lendemain du succès de sa conférence, Phi-



Philippe Sands était l'invité du journal télévisé de Réunion Première de la mi-journée. Il a tout d'abord rappelé le fond du différend entre Maurice et le Royaume-Uni. C'est en effet aux Chagos que se dresse le dernier drapeau britannique en Afrique, vestige d'un empire colonial qui dura trois siècles. Philippe Sands a rappelé que le 4 novembre dernier, le gouvernement du Royaume-Uni a ouvert des négociations avec celui de Maurice sur la question des Chagos.

D'après l'avocat, cette initiative est liée à l'évolution du contexte international avec la guerre en Ukraine. En effet, Londres dénonce l'occupation illégale d'une partie de l'Ukraine par la Russie et dans le même temps occupe illégalement une partie du territoire de

Maurice. Dans ces conditions, il est très difficile pour le Royaume-Uni d'obtenir le soutien des États africains au sujet de l'Ukraine. Un changement de position de Londres vis-à-vis des Chagos pourrait faire évoluer cela.

Agréablement surpris par le large soutien des Réunionnais

Philippe Sands a également insisté sur l'importance du témoignage de Liseby Élysé devant la Cour internationale de Justice. Nul doute qu'entendre une Chagossienne victime de déportation a pu influencer favorablement les juges.

Enfin, Philippe Sands a dit en substance avoir été agréablement surpris par le large soutien dont bénéficie la cause des Chagossiens à La Réunion. C'est ce qu'a témoigné le grand succès de sa conférence du 9 novembre. Pour l'avocat, cet élan de solidarité pourrait être lié à un sentiment d'identification, a-t-il dit en substance, car la lutte des Chagossiens pourrait représenter celle des Réunionnais contre le colonialisme français.

M.M.

Au bout de deux semaines, évasion réussie d'un centre de rétention

5 réfugiés du Sri Lanka à la conquête de leur liberté

Pour échapper à tout risque d'expulsion vers le pays qu'ils ont été obligés de quitter, 5 réfugiés du Sri Lanka ont échappé avec succès à la vigilance des policiers qui les surveillaient depuis deux semaines.

« Dans la nuit du lundi 9 au mardi 10 janvier 2023, 5 des 16 Sri Lankais retenus en zone d'attente sont parvenus à s'extraire des locaux de rétention situés à l'aéroport de La Réunion Roland-Garros. Les individus ont réussi à arracher l'un des barreaux de métal qui sécurisaient le local et se sont retrouvés sur la zone d'accès aux pistes de l'aéroport. Un dispositif de sécurité a immédiatement été déployé et reste mobilisé afin de les rechercher. » : c'est le contenu d'un communiqué de la préfecture de La Réunion dif-

fusé hier.

Ces réfugiés font partie d'un groupe de 53 personnes arrivées par bateau à La Réunion le 24 décembre. Depuis cette date, la plupart sont encore retenus et plusieurs d'entre eux risquent d'ores et déjà d'être expulsés vers le Sri Lanka.

Au bout de deux semaines de rétention, 5 réfugiés ont donc décidé d'aller à la conquête de leur liberté. Par cette initiative risquée, ils espèrent faire respecter leur volonté de ne plus vivre dans le pays qu'ils ont été contraints de quitter.

M.M.

Chlordécone et Médiator : même combat

Lundi s'est ouvert le procès en appel du Médiator. Détourné de son usage initial pour être prescrit comme coupe-faim, cette utilisation a été à l'origine de nombreuses tragédies : décès et invalidités. Plus de 7000 parties civiles sont présentes, dont près de 180 réunionnaises. Un avocat défendant les intérêts de victimes réunionnaises a rappelé combien le Médiator a fait des ravages dans notre île, compte tenu de la forte prévalence de l'obésité et d'autres facteurs liés à un mode de vie favorisant la prise de poids.

D'importants profits ont été réalisés par une société privée au détriment de la santé, financés notamment par les cotisations des travailleurs à la Sécurité sociale. Les victimes demandent réparation. L'institution judiciaire leur donne cette possibilité.

Pour le moment, cette possibilité n'est pas offerte aux victimes d'un autre scandale sanitaire : le chlordécone. Alors que ce pesticide était reconnu comme cancérigène probable par l'OMS et qu'il était interdit en France, il a été utilisé jusqu'en 1993 dans les plantations de bananes en Guadeloupe et Martinique. Là aussi d'importants profits ont été réalisés au détriment de la santé. Le chlordécone s'est dispersé dans la chaîne alimentaire. Selon l'Agence nationale de sécurité sanitaire, 90 % de la population est contaminée. Une étude publiée en 2010 dans « Journal of clinical oncology » indique que « l'exposition au chlordécone, un insecticide perturbateur endocrinien employé aux Antilles françaises jusqu'en 1993, est associée significativement à une augmentation du risque de survenue du cancer de la prostate », selon l'INSERM.

Dans leur ordonnance de non-lieu, tout en reconnaissant « un scandale sanitaire », les juges en charge de l'affaire du chlordécone indiquent la difficulté de « rapporter la preuve pénale des faits » et que « le lien de causalité certain » n'était pas établi scientifiquement au moment où ce pesticide était utilisé en Guadeloupe et Martinique.

Pour le Médiator, le cadre légal donnait la possibilité aux juges d'aller jusqu'à un procès et des réparations pour les victimes. Pour le chlordécone, le cadre légal empêche pour le moment d'aller plus loin que l'enquête. En Guadeloupe et en Martinique, cette situation est vécue comme une profonde injustice. Elle alimente la crise de confiance envers les institutions.

Or, au moment de son épandage dans ces deux anciennes colonies, le chlordécone était déjà classé par l'OMS comme un probable cancérigène. Il avait déjà été retiré du marché depuis plus de 20 ans aux États-Unis, et n'était plus autorisé depuis plusieurs années en France. Un régime dérogatoire existait alors pour que ce pesticide puisse encore être utilisé en Martinique et en Guadeloupe. Depuis plus de 12 ans, une étude a fait le lien entre chlordécone et augmentation significative de la prévalence du cancer de la prostate. Les victimes ont le droit à la réparation.

Le procès du Médiator va durer 6 mois, peut-on imaginer que les victimes du chlordécone ne puissent avoir droit elles aussi à un procès pour leur rendre justice ?

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21
Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Oté

Zénosside an silanss I vo myé d'ète promyé son kaz ké dèrnyé shé lé z'ot

Mézami, souvan défoi, néna in késtyon i tourn, i rotourn dann mon tête — konm la késtyon zénosside band pèp — é kan sa i ariv koté landroi mi viv, koté landroi mi lé — issi dann loséan indien — mi apèrsoi mèm pa. Sof si d'ote moune pli vizilan i romark pou mwin, i mète lo doi dessu pou fé romarke amwin sak l'après arivé.

Sé lo ka d'sak lé riskab ariv bann shagossien.

Mi rapèl in foi, in kamarade, téi parl dovan mwin in késtyon d'zénosside donk d'in krime kont in pèp zistoman an parlan lo pèp shagossien é in n'ot téi réponde lo mo lé tro for, dann in ka konm sète noute bann frèr é sèr péi shagos i fo pa koz konmsa. Konm zot i oi mèm bande mo pou rakonte in sityassion dé foi i ariv ké nou lé pa dakor.

Poitant 2 shif i sifi pou nou rande anou konte sak l'après arivé dovan nout zyé : i paré kan bann shagossien lété défandi rès shé zot l'avé 3500 pèrsone. Nou lé sinkantan après donk koméla é d'après bande shagossien zot mèm i rès a popré 400 pèrsone lé né laba é lé ankor vivan dann lil Maurice — néna d'ote lé in pé fane fané Sésèl é d'ote landroi.

Biensir néna toute band déssandan é sa i fé par-la dis mil pèrsone. Mé zordi d'après sak mi konpran lo bande déssandan, antouléka, déssèrtin rante zot l'après domandé si lé pa pli profétab gingn la sitoiyènté britanik ké oir Shagos rotourn dann la républik Maurice. In pé i kalkil mèm fé in prossé gouvernman Royaume uni pou sa... Fèr in prossé la pa gingn in prossé bien antandi, mé zot i di pétète an fézan dézorde sak zot lé dan la krintiv i ariv, i ariv ar pa... mé zot i konpran lé kant mèm possib — é la pa pass loin — k'in pèp lé dissoude dann in n'ote san ké ni romarke donk k'in zénosside an silanss i ariv san ké ni fé antanssion.

Rozman bande shagossien i lite é i fo ni rokoné zot kouraz lité... Zordi i négossyé, é domin sak i vé an parmi zot va gingn alé shé zot. Après nora la bataye pou lo dévlopman épi la kiltir shagossienne é dann bataye-la mi panss in majorité va fini par konprand k'I vo myé d'ète promyé son kaz ké d'ète dèrnyé shé lé zot.

A bon antandèr. Salu !

Justin